



Bordeaux, le 8 octobre 2019

Madame, Monsieur, Chères Conscœurs, Chers Confrères,

Vous le constatez tous les jours, le métier de pharmacien d'officine évolue profondément.

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé confirme ces évolutions, notamment dans le domaine de la vaccination.

Environ 60% des pharmaciens exerçant en Nouvelle-Aquitaine vont pouvoir vacciner les adultes de la population cible contre la grippe saisonnière. C'est notamment grâce à votre mobilisation que la couverture vaccinale de la population à risque a été estimée par Santé publique France à 48.7% pour la saison 2018-2019, en légère augmentation par rapport à la saison précédente, et supérieure à celle de la France métropolitaine à 47.2%. Néanmoins, ces chiffres restent très insuffisants et largement inférieurs à l'objectif cible de 75% de couverture pour les personnes à risque.

Restons mobilisés !

Pour cette nouvelle campagne 2019-2020, les démarches administratives sont facilitées : suppression de l'autorisation de l'ARS et du suivi de la plateforme de l'ONP. Une déclaration auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine reste obligatoire ainsi que la traçabilité des actes réalisés. Pour vous aider dans la mise en place de cette démarche qualitative

L'ARS, le GROUPE, la COAPO et l'URPS, mettent à votre disposition le « **Pack Qualité Vaccination** », regroupant les documents qualité suivants :

- 1 | Auto-évaluation sur les vaccinations,
- 2 | Auto-évaluations sur la gestion des produits de santé thermosensibles,
- 3 | Procédure « Chaîne du froid, réception/stockage des médicaments thermosensibles »,
- 4 | Procédure « Dispensation des produits de santé thermosensibles »,
- 5 | Recommandation « Gestion des produits de santé soumis à la chaîne du froid »,
- 6 | Procédure « Traitement des retraits -/rappels de lots de médicaments humains à l'officine ».

Les deux derniers documents sont adressés par voie électronique avec le courriel qui double cet envoi et vous retrouverez l'ensemble des supports proposés sur les sites internet des 4 institutions et/ou associations à l'initiative de ce projet.

Avec nos remerciements pour votre engagement au service du patient et pour un exercice professionnel basé sur une démarche qualité.

Bien à vous,

Michel Laforcade
Directeur Général
de l'ARS
Nouvelle-Aquitaine

Pierre Béguerie
Président
du Conseil Régional
des Pharmaciens
Nouvelle-Aquitaine

Françoise Amouroux
Vice-Présidente du
Conseil Central D
de l'Ordre National
des Pharmaciens

Jean-Paul Akbaraly
Président de
la Commission
Aquitaine pour la
Pharmacie d'Officine

François Martial
Président
de l'URPS
Pharmaciens
Nouvelle-Aquitaine